

## CONDITIONS D'EMPRUNT VÉHICULES CLUB

## FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Présentation

Eligibilité

Modalités de réservation

Règles de départ

Règles d'usage

Règles de retour

Maintien du véhicule en bon état

Formulaire de réservation

## CONDITIONS D'EMPRUNT VÉHICULES CLUB

### FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Présentation

L'association est propriétaire de 4 véhicules :

1. Depuis début février 2014, d'un véhicule combi 9 places acheté d'occasion. Il s'agit d'un **Citroën Jumpy** 160 cv H1L2 millésimé 2013, comptabilisant 4 500 km lors de l'acquisition.
2. Depuis juin 2019, d'un véhicule type VU cabine étendue 7 places. Il s'agit d'un **Peugeot Boxer** H2L3 130 cv acquis neuf.
3. Depuis décembre 2020, d'un véhicule combi 9 places **Peugeot Expert** 110 cv H1L3 acquis neuf
4. Depuis janvier 2022, d'un véhicule combi 9 places **Citroën SpaceTourer** 110 cv H1L3 de 1<sup>ère</sup> mise en circulation 11/08/2020, comptabilisant 22 000 km lors de son acquisition.

Les 4 véhicules sont équipés de **pneus neige et pneus été**, et d'un **attelage** pour remorque de poids supérieur à 750 kg.

Leur lieu de rattachement technique est Vélizy. Ils sont toutefois prévus être mis à disposition sur Poissy Campus en fonction du besoin exprimé.

## Eligibilité

Ces véhicules sont mis à **disposition des sections Oxygène Stellantis**, pour l'organisation de la logistique et du transport de personnes dans le cadre d'événements qu'elles proposent. **Cette mise à disposition concerne l'ensemble des sites du périmètre Oxygène Stellantis.**

Les **coûts de transport** (carburant, péage, lavage et consommables courants) sont à la **charge des sections** utilisatrices.

Une candidature d'emprunt est éligible aux conditions suivantes :

- > Elle **se rattache à un événement figurant sur l'agenda** des sorties de la section apparaissant sur le site [www.oxygenestellantis.fr](http://www.oxygenestellantis.fr).
- > Elle est **émise par le responsable de section ou un représentant du bureau de section.**

## CONDITIONS D'EMPRUNT VÉHICULES CLUB

### FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

#### Modalités de réservation

Les représentants de section présentent leur **candidature de réservation au plus tard un mois avant la date de départ**. Un **formulaire** est mis à leur disposition. Toute demande de réservation doit être exprimée via ce support.

Lien sur le document: [http://docinfogroupe.inetpsa.com/ead/doc/ref.20727\\_19\\_00166/v.vc/pj](http://docinfogroupe.inetpsa.com/ead/doc/ref.20727_19_00166/v.vc/pj).

Il s'agira pour chacune des réservations, de préciser, le lieu, la date et l'heure du départ, la date et l'heure du retour, le nom du conducteur, le nombre de passagers, la destination, l'identification de l'événement considéré, l'utilisation des équipements (attelage, pneus neige). Une fois complété, **le formulaire doit être retourné par mail** au gestionnaire du parc véhicules (Carine Moysan [carine.moysan@stellantis.com](mailto:carine.moysan@stellantis.com)).

**ATTENTION** : **Une candidature n'est éligible** qu'aux conditions rappelées au chapitre « Eligibilité » page précédente.

Il est important de **respecter les horaires de départ et de retour** que l'emprunteur aura indiqué lors de sa réservation.

**Un mois avant le départ**, confirmation sera donnée de l'attribution du véhicule pour l'événement concerné. Le cas échéant, **des règles de priorités seront appliquées**. Elles s'appuieront sur les critères suivants :

- > Le nombre de jours d'emprunt pour l'événement.
- > Utilisation des équipements spécifiques : Attelage, pneus neige,...
- > Nombre de passagers.
- > Occurrences d'emprunts.
- > Participation à un Challenge Stellantis.
- > Distance à parcourir

Dans tous les cas, **la décision finale d'attribution est du ressort du bureau central d'Oxygène Stellantis**.

**Dans le cas d'une impossibilité de prêt**, le délai d'un mois permettra au responsable de section de mettre en place une solution de remplacement.

## CONDITIONS D'EMPRUNT VÉHICULES CLUB

### FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

#### Règles de départ

La **pochette navette** véhicule est à retirer:

- > **Pour un départ de VV**, la procédure de récupération de la pochette navette est précisée dans le mail de confirmation du prêt véhicule.
- > **Pour un départ du grEEn campus ou de CI**, la procédure de récupération de la clé du local est précisée dans le mail de confirmation du prêt véhicule.

Cette pochette contient :

- > La clé et les papiers réglementaires du véhicule
- > Un constat à l'amiable
- > Un formulaire d'émargement conducteurs
- > Les informations utiles en cas d'accident et de nécessité de rapatriement

Contacts : [ICI](#)

Le suivi du véhicule n'étant pas géré par le parc site, il convient d'y porter une attention particulière.

**Le véhicule doit être mis à disposition en état de fonctionnement optimum** et avec le plein de carburant par le précédent utilisateur.

Néanmoins, lors de la prise en main du véhicule, **vérifier son état général, l'état des niveaux, des pneus**, la présence des accessoires, et le cas échéant :

- > **réajustez les niveaux** et/ou la pression des pneus.
- > Signalez toute **anomalie** (yc la nécessité de réajuster les niveaux) **ou détérioration notoire**. En préciser la localisation et la nature par mail (texte et photos)
- > Signalez l'absence de l'ensemble **gilet-triangle** et du fascicule de **constat à l'amiable**.

## CONDITIONS D'EMPRUNT VÉHICULES CLUB









### FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

#### Règles d'usage.

L'usage des véhicules doit se faire dans le respect du code de la route et du **bon maintien mécanique et de propreté** de ceux-ci. Les tissus et garnitures sont fragiles, il convient de veiller à respecter leur intégrité.

#### Respect du code de la route :

- > Les conducteurs sont tenus **responsables de leurs actes**. L'association est dans l'obligation de dénoncer les responsables d'effractions. Le cas échéant, un retrait de points de permis de conduire et l'amende associée sont supportés par le conducteur **contrevenant**. Afin d'éviter toute confusion, un **formulaire d'émargement** à disposition dans le dossier navette permet d'**identifier les conducteurs successifs**.
- > Les conducteurs amenés à **tracter une remorque** veilleront à respecter la réglementation en vigueur :

Permis B	 PTAC ≤ 3500 kg    PTAC ≤ 750 kg	Véhicule Poids Total Autorisé en Charge inférieur ou égal à 3 500 kg Remorque Poids Total Autorisé en Charge inférieur ou égal à 750 kg
Permis B	 PTAC ≤ 3500 kg    PTAC > 750 kg PTAC + PTAC ≤ 3500 kg	Si le PTAC de votre remorque dépasse 750 kg La somme PTAC véhicule + PTAC Remorque doit être inférieur ou égal à 3 500 kg
Permis B96	 PTAC ≤ 3500 kg    PTAC > 750 kg PTAC + PTAC ≤ 4250 kg	La somme PTAC véhicule + PTAC Remorque doit être inférieur ou égal à 4 250 kg
Permis E	 PTAC ≤ 3500 kg    PTAC ≤ 3500 kg	Véhicule Poids Total Autorisé en Charge inférieur ou égal à 3 500 kg Remorque Poids Total Autorisé en Charge inférieur ou égal à 3 500 kg
CARTE GRISE	 PTAC ≤ 500 kg	La carte Grise n'est pas nécessaire pour une Remorque dont le Poids Total Autorisé en Charge est inférieur ou égal à 500 kg
	 PTAC > 500 kg	La carte Grise est nécessaire pour une Remorque dont le Poids Total Autorisé en Charge est supérieur à 500 kg
sans FREIN	 ET MV ≥ 2x PTAC    PTAC ≤ 750 kg	Le Freinage n'est pas nécessaire si le PTAC de la remorque est inférieur ou égale à 750 kg
		<u>et si</u> la Masse à Vide du véhicule tracteur est supérieur à 2 fois le PTAC de la remorque
Avec FREIN	 OU MV < 2x PTAC    PTAC > 750 kg	Le Freinage est obligatoire si le PTAC de la remorque est supérieur à 750 kg
		<u>ou</u> la Masse à Vide du véhicule tracteur est inférieur à 2 fois le PTAC de la remorque

## CONDITIONS D'EMPRUNT VÉHICULES CLUB

### FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

#### Règles d'usage (suite).

Et puis:

- > Il est demandé aux usagers de **respecter strictement l'état de propreté et d'intégrité des véhicules.**
- > **Un mode de conduite souple et « apaisé »** est recommandé pour les économies de carburant, de consommables, ainsi que pour la longévité des véhicules.
- > Veiller à **préserv**er boucliers et jantes des frottements « de négligence », **la carrosserie** des coups de portières, de divers petits impacts et rayures, **les garnitures et tissus** des tâches et diverses dégradations...
- > **Une bâche** est mise à disposition dans les combis Expert, Jumpy, SpaceTourer, Traveler pour **protéger l'habitacle des salissures** et agressions mécaniques lors du transport de matériel.
- > Sur les longs trajets, les conducteurs veilleront à **se relayer régulièrement en respectant des temps de conduite** raisonnables.

#### Règles de retour

Veiller à **respecter l'horaire de retour** convenu lors de la réservation du véhicule.

Le véhicule doit être **rendu en état de repartir pour sa prochaine mission:**

- > **Il devra être restitué propre** (intérieur/extérieur), avec les niveaux d'huile, de lave-vitre, la pression des pneus requis, le cas échéant, l'appoint d'AdBlue. L'achat des consommables est à la charge des sections utilisatrices.
- > Il devra être restitué **avec le plein de carburant (100%).**
- > Il devra être **garé sur le lieu de prise en charge**
- > **Publication du rapport de retour** du véhicule auprès du responsable du parc Carine Moysan [carine.moysan@tellantis.com](mailto:carine.moysan@tellantis.com):
  - **Photo du combiné** (affichage du totalisateur km et de la jauge carburant).
  - **Photo état intérieur** véhicule : Rang1, Rang2 et Rang3 (vans 8 et 9 places).
  - **Photo état extérieur** véhicule : pleines faces AV et AR, côtés D et G avec roues visibles.
  - Tout **dysfonctionnement doit être signalé** et détaillé.
- > **Déposer dossier** et clés à l'emplacement requis.

## CONDITIONS D'EMPRUNT VÉHICULES CLUB

### FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

#### Incitation au maintien du véhicule en bon état

Le **non-respect des règles de retour**, toute **détérioration** notoire ayant pour origine négligence ou accident responsable, **feront l'objet d'une procédure** de « mise en péril » du droit d'usage de nos véhicules par la section concernée. En voici le principe.

Pour chacune des sections utilisatrices, **un système à points a été mis en place**. Il s'agit d'un compteur totalisant au départ 3 points. Le non-respect d'un des éléments ci-dessous détaillés au retour d'un véhicule conduit au retrait d'un point. Une section affichant une réserve de points nulle se voit dans l'impossibilité de profiter des offres de mobilité proposées par l'association (mise à disposition de véhicules du parc Oxygène Stellantis ou de véhicules de prêt) pour le reste de l'exercice. Le potentiel de points est remis à flot au début d'exercice (1<sup>er</sup> janvier). **Détail des situations conduisant à la perte d'un point :**

- > Véhicule rendu **non nettoyé** inter/exter
- > Véhicule rendu **sans appoint de carburant**
- > Véhicule rendu **sans appoint d'ADblue** avec décompte kilométrique engagé
- > Véhicule **ne présentant pas les dispositions lui permettant de partir pour sa prochaine mission** (sous gonflage des pneus, niveau d'huile insuffisant, assise manquante, éclairage ou signalisation défectueux, dysfonctionnement non signalé, ...)
- > **Non-respect du jour et de l'heure de restitution** planifiés (véhicule et clé)
- > Véhicule **non garé à l'endroit prévu**
- > **Rapport de retour véhicule non publié**
- > **Dégradation** observée (rayure, impact, griffure sur carrosserie, boucliers ou jantes, sièges tachés, ...)
- > **Accident responsable.**

Nous invitons les responsables de section à sensibiliser leurs adhérents utilisateurs à l'ensemble des consignes décrites dans ce document.

Un grand merci pour votre implication dans la démarche de respect et de bon maintien de nos véhicules.


# CONDITIONS D'EMPRUNT VÉHICULES CLUB

## FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Formulaire de réservation

Accessible :

- > sur DocInfo : [http://docinfogroupe.inetpsa.com/ead/doc/ref.20727\\_19\\_00166/v.vc/pj](http://docinfogroupe.inetpsa.com/ead/doc/ref.20727_19_00166/v.vc/pj)
- > à partir du bandeau inférieur des pages du site internet [www.oxygenestellantis.fr](http://www.oxygenestellantis.fr) , option « Mobilité »







### DEMANDE D'EMPRUNT VÉHICULES OXYGÈNE STELLANTIS

Section\*

Responsable

Tel:

\* Renseignement obligatoire  
Attention: Une ligne vide stoppe la saisie automatique dans le planning des demandes d'emprunt véhicules.  
Saisissez vos demandes en commençant par la 1ère ligne du formulaire. Ne pas sauter de ligne.

	Destination*	Départ de*	Événement*	Conducteur*	N° mobile*	Départ*		Retour*		Nb passagers*	Attelage	Monte pneus	Divers : Matériel à transporter, commentaire, ...
						le	à	le	à				
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													

Une fois complété, ce document est envoyé au gestionnaire du parc véhicule (Carine Moysan [carine.moysan@stellantis.com](mailto:carine.moysan@stellantis.com)).